

PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 26 JUIN 2001

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 26 juin 2001*

Aujourd'hui, à quinze heures cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 15 Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé publique et la Loi sur la protection sanitaire des animaux

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.